

**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**  
 Paix - Travail - Patrie  
 \*\*\*\*\*  
**REGION DU SUD**  
 \*\*\*\*\*  
**DEPARTEMENT DE L'OCEAN**  
 \*\*\*\*\*  
**COMMUNE DE CAMPO**  
 \*\*\*\*\*  
**SECRETARIAT GENERAL**  
 \*\*\*\*\*  
 B.P 11 Campo  
 E-mail : [communedecampoc@yahoo.fr](mailto:communedecampoc@yahoo.fr)



**REPUBLIC OF CAMEROON**  
 Peace - Work - Fatherland  
 \*\*\*\*\*  
**SOUTH REGION**  
**OCEAN DIVISION**  
 \*\*\*\*\*  
**CAMPO COUNCIL**  
 \*\*\*\*\*  
**P.O BOX. : 11 CAMPO**  
 \*\*\*\*\*  
 Email : [communedecampoc@yahoo.fr](mailto:communedecampoc@yahoo.fr)

## COMMUNIQUE

N° 007 /C/SG/C.CAMPO/2022 DU 11 JUIL 2022 PORTANT PUBLICATION  
 DES RESULTATS D'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT  
 N°007/AONO/CDPM/2022 DU 06/06/2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION  
 D'UN PONT SEMI-DEFINITIF DE PORTEE 12 ML SUR LA RIVIERE MVASS ENTRE  
 CAMPO BEACH-IPONO DANS LA COMMUNE DE CAMPO.  
 (EN PROCEDURE D'URGENCE)

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CAMPO** communique :

### « Autorité Contractante »

L'entreprise indiquée dans le tableau ci-dessous a été retenue comme adjudicataire de la lettre commande relative à l'appel d'offres national suscitée.

LOT	OBJET	ENTREPRISE ADJUDICATAIRE	FINANCEMENT	MONTANT TTC (CFA)	DELAIS D'EXECUTION
UNIQUE	TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONT SEMI-DEFINITIF DE PORTEE 12 ML SUR LA RIVIERE MVASS ENTRE CAMPO BEACH-IPONO DANS LA COMMUNE DE CAMPO. (EN PROCEDURE D'URGENCE)	ETS WORLD GLOBAL BP: 475 YAOUNDE TEL: 658 86 51 29	BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINTP, EXERCICE 2022	44 500.000	03 MOIS

Ladite entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué, à la Mairie de CAMPO pour l'établissement de son contrat.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, ces offres seront détruites.

Le présent communiqué tient lieu de mainlevée de caution pour les soumissionnaires non retenues.

Campo, Le... 11 JUIL 2022.....

**LE MAIRE**

### Ampliations:

- PREFET/OCEAN/KRIBI
- SOUS-PREFET/CAMPO
- ARMP/SUD
- DDO/MINMAP
- DDO/MINTP
- DDO/MINDEVEL
- DDO/MINEPAT
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES



*Spoua Robert Olivier*

REPUBLIC DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie  
\*\*\*\*\*  
REGION DU SUD  
\*\*\*\*\*  
DEPARTEMENT DE L'OCEAN  
\*\*\*\*\*  
COMMUNE DE CAMPO  
\*\*\*\*\*  
SECRETARIAT GENERAL  
\*\*\*\*\*  
B.P : 11 Campo  
E-mail : [communedecampoc@yahoo.fr](mailto:communedecampoc@yahoo.fr)



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland  
\*\*\*\*\*  
SOUTH REGION  
OCEAN DIVISION  
\*\*\*\*\*  
CAMPO COUNCIL  
\*\*\*\*\*  
P.O BOX : 11 CAMPO  
\*\*\*\*\*  
E-mail : [communedecampoc@yahoo.fr](mailto:communedecampoc@yahoo.fr)

DECISION MUNICIPALE N° 607 /DM/SG/C.CAMPO/2022  
DU 11 JUIL 2022 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS D'AVIS D'APPEL D'OFFRES  
NATIONAL OUVERT N°007/AONO/CDPM/2022 DU 06/06/2022 POUR LES TRAVAUX DE  
CONSTRUCTION D'UN PONT SEMI-DEFINITIF DE PORTEE 12 ML SUR LA RIVIERE  
MVASS ENTRE CAMPO BEACH-IPONO DANS LA COMMUNE DE CAMPO.  
(EN PROCEDURE D'URGENCE)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CAMPO « Autorité Contractante »,

<b>Vu</b>	la constitution ;
<b>Vu</b>	la loi n°61 du 21 avril 1961 créant la Commune de Campo;
<b>Vu</b>	la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
<b>Vu</b>	la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
<b>Vu</b>	le décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
<b>Vu</b>	l'arrêté conjoint n°00000226/MINMAP/MINFI du 06 aout 2013 fixant le montant des indemnité de session des présidents, Membres et Secrétaires des Commission de passation des marchés, des Présidents, Membres et Rapporteurs des sous-commission d'analyse des Offres ;
<b>Vu</b>	l'Arrêté N°000093/A/MINDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection de Monsieur IPOUA Robert Olivier comme Maire de la Commune de Campo, Département de l'Océan, Région du Sud ;
<b>Vu</b>	la circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
<b>Vu</b>	la circulaire n°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
<b>Vu</b>	la circulaire n°0005/LC/MINMAP/CAB/PM du 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés publics ;
<b>Vu</b>	la circulaire n° 0001 du 30 aout 2021 relative à la préparation du budget de l'Etat pour l'exercice 2022;
<b>Vu</b>	la lettre-circulaire conjointe n°004211/LC/MINFI/MINDEVEL du 07 octobre 2021 relative à la préparation des budgets des Collectivités Territoriales Décentralisée pour l'exercice 2022 ;
<b>Vu</b>	la circulaire n° 0001/PR/MIMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du code des marchés publics;
<b>Considérant</b>	le Dossier d'Appel Offre N°007/AONO/CDPM/2022 DU 06/06/2022 pour les travaux de construction d'un pont semi-définitif de portée 12 ml sur la rivière Mvass entre Campo Beach- Ipono dans la commune de campo. (en procédure d'urgence)

Considérant les nécessités de service ;

## DECIDE

Article 1<sup>er</sup> : est à compter de la date de signature de la présente décision, retenu adjudicataire du marché, objet de d'avis d'appel N°007/AONO/CDPM/2022 du 06/06/2022 pour les travaux de construction d'un pont semi-définitif de portée 12 ml sur la rivière Mvass entre Campo Beach- Ipono dans la commune de campo, l'entreprise indiquée ci-dessous :

LOT	OBJET	ENTREPRISE ADJUDICATAIRE	FINANCEMENT	MONTANT TTC (CFA)	DELAIS D'EXECUTION
UNIQUE	TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONT SEMI-DEFINITIF DE PORTEE 12 ML SUR LA RIVIERE MVASS ENTRE CAMPO BEACH-IPONO DANS LA COMMUNE DE CAMPO. (EN PROCEDURE D'URGENCE)	ETS WORLD GLOBAL BP: 475 YAOUNDE TEL: 658 86 51 29	BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINTP, EXERCICE 2022	44 500 000	03 MOIS

Article 2 : le Directeur de l'entreprise concernée est invité à passer à la Commune de Campo pour l'établissement du marché correspondant.

Article 3 : les entreprises n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, ces offres seront détruites.

Article 4 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Campo, le ..... 11 JUIL 2022  
LE MAIRE



*Spoma Robert Olivier*

### Ampliations:

- PREFET/OCEAN/KRIBI
- SOUS-PREFET/CAMPO
- ARMP/SUD
- DDO/MINMAP
- DDO/MINTP
- DDO/MINDEVEL
- DDO/MINEPAT
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES